

**MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

|  |
| --- |
| **MARCHE D'ACHAT DE PRESTATIONS de TRANSPORT ROUTIER DE BOIS** |
| **Acte d’engagement (AE) et BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**  **APPEL D’OFFRES OUVERT EUROPEEN**  passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5  du Code de la commande publique. |
| **ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE n°2025-8400-020** |

|  |
| --- |
| **A. Objet de la consultation** |

**◼** Objet de l’accord-cadre : Le présent marché a pour objet la prestation de transport routier de bois rond, sous forme de bois toutes longueurs, feuillus, de l’agence de Besançon et à destination des 2 sites de la Buche Jurassienne de Ranchot et Lavans les Dole. Ponctuellement, des bois pourront être livrés au départ du Jura.

L’exécution de cet accord-cadre est régie par les Clauses Générales d’Achats des prestations de transport routier de bois dans sa version 9200-17-DCC- BOI 004 –vers.C\_juillet 2022, document joint au dossier de consultation -. Ces clauses sont consultables également en ligne sur le site [www.onf.fr](http://www.onf.fr).

|  |
| --- |
| .**B. identification du pouvoir adjudicateur** |

**◼** Désignation du pouvoir adjudicateur :

**Pouvoir adjudicateur/Donneur d'ordre :**

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, agence de Besançon, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d’identification SIRET 662 043 116 033 01 dont le siège est 14 rue Plançon à 25000 BESANCON.

**Personne responsable du suivi de l'exécution de l’accord-cadre :**

La personne en charge de l’exécution et du suivi de l’accord-cadre est le responsable du service Bois de l’agence de Besançon :

M. Benjamin Mous   
14 rue Plançon

25000 BESANCON   
Téléphone : 06 74 61 34 80

Email : [benjamin.mous@onf.fr](mailto:benjamin.mous@onf.fr)

**◼** Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) et comptable assignataire :

Le comptable assignataire des paiements est l’Agent Comptable Secondaire de la Direction Territoriale de Bourgogne – Franche Comté :

Laurent DECUP

14, Rue Plançon – CS 51581

25010 BESANCON Cedex

Portable : 06.68.03.16.37

Email : [laurent.decup@onf.fr](mailto:laurent.decup@onf.fr)

|  |
| --- |
| **C. CONTRACTANT** |

**Nom de l’opérateur économique ou nom du mandataire du groupement (à compléter) :**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… N° d’identification (R.C., SIRET) : …………..

Représenté par M/Mme…………………………………………………

Adresse de messagerie électronique : …………………………………………………………………………

L’envoi des courriers et bons de commande se fera à l’adresse de messagerie électronique indiquée ci-dessus. Dès lors, en cas de changement d’adresse de messagerie électronique le titulaire devra impérativement notifier ce changement au représentant du pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours calendaires avant effet, par courriel avec accusé de réception.

Le cas échéant : Nom(s) de(s) l'opérateur(s) économique(s) déclaré(s) comme **sous-traitant(s)** avant la signature du présent accord-cadre :

  Le candidat se présente seul

  Le candidat agit en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint dont les membres sont détaillés ci-dessous :

**1-** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**2 -** Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom et Prénom), agissant en qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de la société (dénomination, forme juridique)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au Capital de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dont le siège social est à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (adresse), immatriculée comme suit :

- Numéro d'identité entreprise (Siret/Siren) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Numéros d'identification au registre du commerce : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- Code d'activité économique principale (APE) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En cas de groupement conjoint, un document du candidat annexé au présent acte d’engagement indiquera le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagera à exécuter.

DECLARE / DECLARONS avoir pris parfaite connaissance et accepté sans modification les documents contractuels suivants :

* Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) ;
* Les Clauses Générales d’Achats des prestations de transport routier de bois dans sa version 9200-17-DCC- BOI 004 –vers.C\_juillet 2022

M’ENGAGE / NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, après avoir fourni les certificats et attestations prévus à l’accord-cadre.

L’offre ainsi présentée (conditions techniques et financières), ne me / ne nous liant toutefois, que si son acceptation m’est / nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l’avis d’appel public à la concurrence.

|  |
| --- |
| **D. PRESTATIONS COMMANDEES** |

**D 1 Prestations principales :**

Les prestations objet du présent marché sont détaillées ci-après :

|  |
| --- |
| **Transport routier de bois rond, sous forme de bois toutes longueurs, feuillus, de** **l’agence de Besançon et à destination des 2 sites de la Buche Jurassienne de Ranchot et Lavans les Dole. Ponctuellement, des bois pourront être livrés au départ du Jura.** |

Autre description complémentaire des prestations principales :

* La prestation comprend l’exécution des opérations de chargement, de calage, d’arrimage et de déchargement, depuis la zone de mise à disposition des produits, jusqu’au lieu de livraison (annexe 3 du CGA de transport), le nettoyage des routes des matériaux que le chargement des bois à déposer ainsi que le maintien en état de fonctionnement des fossés ou tous ouvrages d’écoulement des eaux, des panneaux de signalisation et autres équipements d’aménagement ;
* Rappeler sur la lettre de voiture le numéro du lot indiqué par l’ONF chargé ainsi qu’une estimation des quantités restantes sur dépôt ou s’il s’agit du dernier chargement du lot (si le chargement est complété par un autre lot, devra être mentionné les proportions par lots);
* S’assurer que le numéro du lot reste visible après chargement (en laissant notamment des billons marqués…) ;
* Opération nécessaire à la quantification des produits transportés (pesée suivant un dispositif de pesée certifié, relevé des plaquettes ou des numéros des pièces…).

Le CCATP du marché détaille les techniques et résultats attendus dans la réalisation des prestations.

**D 2 Prestations complémentaires :**

|  |  |
| --- | --- |
| Manutention de bois sur place de dépôt ou parc de vente |  |

**D 3 Lieux d'exécution du lot :**

Les prestations sont à exécuter sur les zones géographiques ci-après définies :

Agence de Besançon, et du Jura à destination des 2 sites de la Buche Jurassienne de Ranchot et Lavans les Dole. Ponctuellement, des bois pourront être livrés au départ du Jura.

**D 4 - Passation des commandes :**

Tout transport fera l’objet d’un ordre de transport (pouvant comprendre plusieurs transports, cf. article 3-1 des clauses générales d'achat de prestations de transport routier de bois) et précisant s’il s’agit de transports suivant un cadencement ou du transport de la totalité d’un lot de bois dans le délai d’exécution.

Le cadencement des livraisons est établi sur une base mensuelle indicative de 1000 tonnes brutes sur la durée du marché.

Le planning des livraisons est établi de façon hebdomadaire, pour la semaine S au minimum le vendredi de la semaine S-1.

Le courrier électronique constitue l’ordre de transport.

Si, dans un délai de 24 heures ouvrables à compter de la date d’envoi de l’ordre de transport au titulaire du marché, l'ONF n’a pas reçu de réserve de ce dernier, le titulaire est réputé avoir accepté l’exécution de la totalité de la commande et notamment le cadencement défini par le site de livraison des bois. En cas de désaccord avec l’ordre de transport et en particulier sur les dates, le transporteur dispose de 24 heures ouvrables pour le refuser. Dans le cas contraire l’ordre de transport est considéré comme validé par les deux parties.

Le titulaire étant tenu, au titre du présent contrat, d’une obligation de résultat, tout refus d’un ordre de transport doit être justifié de manière précise auprès du responsable de l’ONF.

**D 5 - Prescriptions spécifiques ou particulières relatives à l'exécution des prestations :**

Les produits sont mis à disposition bord de route sans regroupement ni empilement préalable.

La pesée est réalisée chez le client sur le site de livraison. A la suite de chaque livraison et sans délais l’opérateur photographie la lettre de voiture complétée et la publie dans le groupe whatsapp mis à disposition par l’ONF.

|  |
| --- |
| L’essentiel des livraisons sera opéré au départ de l’agence de Besançon et à destination du site de Lavans les Dole qui présente des contraintes logistiques fortes. Le prestataire devra prendre l’attache systématiquement du client pour organiser ses livraisons et respecter les attentes de réactivité et de lissage des livraisons. La cadencement moyen prévisionnel est de 1 camion par demi-journée, il n’est pas possible de réaliser des livraisons massives de plusieurs plateaux et un grumier. Selon aléas sur site, le planning hebdomadaire est susceptible de modification en cours de semaine (annulation ou ajout de tour, changement de destination de Lavans les Dole vers Ranchot). |

**D 6 - Dérogations aux clauses générales d'achat de prestations de transport routier de bois :**

Le titulaire ne pourra prétendre à l’article 5.6 des clauses Générales d’achat de prestations de transport routier de bois.

|  |
| --- |
| **E. Quantité de commande – Prix** |

**E 1 – Quantité de commande prévue par l’accord-cadre :**

Les quantités minimale et maximale annuelles de commande sont respectivement comme suit (tous produits confondus) :

Quantité annuelle minimale : 5 000 Tonnes brutes - Quantité annuelle maximale : 15 000 Tonnes brutes

Ces quantités permettent au candidat de vérifier sa capacité à la bonne exécution du marché avant de formuler sa réponse mais n’engagent nullement le pouvoir adjudicateur sur la réalisation, tant en minimale ou maximale.

**E 2 – Prix arrêtés par l’accord-cadre :**

**E2.1 - Bordereau des prix unitaires :**

Les prix applicables au présent marché sont précisés au bordereau de prix ci-après dûment complété et signé par le titulaire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Destination La Buche Jurassienne, Ranchot ou Lavans les Dole** | **Distance de livraison en km** | **Prix unitaire** | **Unité \*** |
| **Provenance : toutes les forêts de l’agence ONF de Besançon** | **11 à 20** |  | Tonne brute |
| **21 à 30** |  | Tonne brute |
| **31 à 40** |  | Tonne brute |
| **41 à 50** |  | Tonne brute |
| **51 à 60** |  | Tonne brute |
| **61 à 70** |  | Tonne brute |
| **71 à 80** |  | Tonne brute |
| **81 à 90** |  | Tonne brute |
| **91 à 100** |  | Tonne brute |

\*Le tonnage retenu pour chaque chargement sera déterminé par pesée à l’entrée de l’usine. Le poids réceptionné sera établi par différence entre la masse totale de l’ensemble roulant chargé et celle à vide après déchargement des bois sur le parc de l’usine.

Le titulaire du marché présentera une copie des bons de pesée de l’usine à l’appui de sa facture de prestation.

Le volume pris en compte est le volume calculé par application de la norme NF B53-020 (décembre 2010).

Par ailleurs, dans le cadre des mesures mises en œuvre pour assurer le respect des charges autorisées par véhicules de transport, toute quantité dépassant le poids total en charge autorisé ne sera pas pris en compte dans le règlement de la prestation.

Pour des bois d’une masse brute du m3a (stère) inférieure à 400 kg/m3a, le chargement sera ramené à un minimum de 400 kg le m3a.

La distance de transport retenue pour la détermination du prix de la prestation dans de le cadre de l’application de la grille kilométrique est celle de l’itinéraire autorisé le plus direct (source google map ou viamichelin).

**E 3 - Prix de la prestation complémentaire – Chiffrage obligatoire - :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestation** | **Prix unitaire** | **Unité** |
| Manutention ou regroupement sur place de dépôt (prestation pour regroupement de grumes de bois d’œuvre à présenter sur place de dépôt) |  | Heure |

**E 4 - Prix des prestations complémentaires :**

Néant.

**E5 – Révision des prix unitaires**

Application de l’article 6.2 – révision des prix des Clauses Générales d’Achats des prestations de transport routier de bois dans sa version 9200-17-DCC- BOI 004 –vers.C\_juillet 2022.

Extrait :

*« 6-2 Révision des prix*

*Les prix sont révisés une fois par an par le donneur d’ordre. Cette révision est mise en œuvre au cours du mois de janvier selon les dispositions de l’annexe 1. Pour les marchés notifiés au cours du dernier trimestre de l’année n, cette révision n’interviendra qu’au premier janvier de l’année n+2… »*

**E6- Indexation liée à la variation du prix du carburant**

Application de l’article 6-3 des Clauses générales d’achat de prestations de transport routier de bois.

Il est précisé que le calcul est à l’initiative du titulaire du marché et le calcul détaillé devra être joint à la facture.

|  |
| --- |
| **F. Avance** |

Sans objet.

|  |
| --- |
| **G. Durée** |

L’accord-cadre est conclu pour six mois à compter de sa date de notification. Il est renouvelable par tacite reconduction, par période de six-mois. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur notifiera sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, 1 (un) mois avant la fin du délai en cours.

Toutefois la durée totale de l'accord-cadre ne pourra pas excéder 4 (quatre) ans. Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser la reconduction de l'accord-cadre.

L’émission des ordres de transport ne pourra intervenir que pendant la durée de validité du marché. Les ordres de transport peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité du marché. Dans ce cas, leur durée d’exécution est fixée à deux mois maximum.

|  |
| --- |
| **H. Sous-traitance** |

A la remise de son offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur une (des) déclaration(s) de sous-traitance rédigée(s) ou un (des) engagement(s) écrit(s) du (des) sous-traitant(s). La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du (des) sous-traitant(s) et agrément de ses (leurs) conditions de paiement.

Le montant total des prestations que le candidat envisage de sous-traiter est de :

Montant en Euros HT :……………………………………………………………………………………...

Montant en Euros TTC :……………………………………………………………………………………...

|  |
| --- |
| **I. Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)** |

(les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | Prestations exécutées par les membresdu groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**J. Compte(s) à créditer**

**Pour les candidats seuls :**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du RIB joint – **JOINDRE UN RIB à VOTRE REPONSE** -

**Pour les groupements :**

Groupement conjoint (mandataire est solidaire) : les prestations exécutées par chacun des membres sont rémunérées par paiements individualisés : fournir un RIB de chaque membre du groupement

Groupement solidaire : les prestations exécutées font l’objet de paiements sur un compte unique de transfert ouvert au nom des entreprises du groupement, ou au nom du mandataire : fournir le RIB du compte unique

**K. Signature de l‘acte d’engagement par le candidat individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement**

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d’entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l’offre et que l’acte spécial concernant ce sous-traitant n’a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4.

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de candidature dûment remplie et présentée dans la candidature).

J’affirme/Nous affirmons, sous peine de résiliation de l’accord-cadre ou de mise en régie à mes/nos torts exclusifs,

N’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du code de la commande publique.

Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

**K1 - Signature du marché public par le candidat individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente. La signature électronique n’est pas obligatoire, la signature manuscrite est acceptée.

**K2 - Signature du marché public en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

Pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **L. Décision du pouvoir adjudicateur** |

Pour valoir acte d’engagement, la présente offre est acceptée avec le % associé :

Elle est complétée par les annexes suivantes :

*(cocher la case correspondante)*

Annexe n° … relative à la présentation d’un sous-traitant (ou DC4)

Annexe n°… relative à la mise au point de l’accord-cadre

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à Besançon, le ……………………2025 | Monsieur TAUTOU Laurent,  Directeur de l’agence de Besançon de l’Office National des Forêts Bourgogne-Franche-Comté. |